



2021-22 RINGETTE NEW BRUNSWICK U12, U14, U16/19 AND 18+ PROVINCIAL TOURNAMENT RULES

PROVINCIAL HOUSE LEAGUE TOURNAMENT RULES

1. Teams named to the left on schedule is home team.
2. There will be a two (2) minute warm up prior to starting their game.
3. If teams have the same coloured jerseys, VISITORS must change.
4. A maximum spread of seven (7) goals per game will be used in determining the stats. This shall be the official game score.
5. All regular schedule games will be two (2) 15 minutes stop time periods.
6. ALL PLAYOFF GAMES will consist of two (2) 15 minutes stop time. In the event of a tie, a 5-minute sudden death will be played to declare a winner. A coin toss will determine first ring. If the score remains tied after the sudden death overtime, a shootout will commence. Shootout procedures will be three (3) different shooters from each team and the team that shoots more goals will be declared the winner. If still a tie, then a sudden death SHOOTOUT with one shooter per team to declare a winner. Note that a team cannot use the same shooters from the original three (3) until their line-up has been used up, excluding the goalie.
7. Once the round robin is complete, any team that has played four games will meet with Provincial Representatives (on-site) to draw one game out of envelope that will not count for them. That game & the statistics from that game are removed for that team in calculating standings for the playoff round.
8. Breaking of Ties in Standing (RC rules): When two (2) or more teams have an equal number of points after completion of the round robin games, the highest of the tied teams will be determined in the following order and considered the "official score" of the game:
 - a. The winner of more game (s) between each other during the round robin will be declared the highest position. If all tied teams have not faced each other refer to item (b).
 - b. If still tied, the team having the greatest positive difference between goals for and against in games between the tied teams in the round robin will be declared the highest position.
 - c. If still tied, the team having the least total of goals against in games between the tied teams during the round robin will be declared the highest position.
 - d. If still tied, the team having the greatest positive difference between goals for and against in all games during the round robin will be declared the highest position.
 - e. If still tied, the tied team with the least total goals against in all games during the round robin will be declared the highest position.
 - f. If still tied a coin toss will be used to break the tie.

IMPORTANT NOTE: This procedure will be followed in sequence until the tie is broken (i.e. One team is eliminated from the tie). Once one team is eliminated from the tie the procedure reverts back to (1).

9. In the event of the score being a seven or more differential with ten (10) minutes or less remaining in the second period, it will be straight time on the clock until the end of the period or game.
10. The tournament committee reserves the right to adjust game duration as deemed necessary to remain within the overall tournament times.
11. No protest will be accepted. Tournament Committee's decision is FINAL.
12. If a match penalty or two misconducts are assessed against a player, she (he) will be suspended from any further participation in the tournament.
13. Teams not ready to play within 5 minutes after scheduled start time will forfeit that game. Score for that game will be recorded as 1 – 0. Teams are to be ready to play 15 minutes before scheduled game time.
14. Only players registered with their respective house-league team are allowed to play. Exemptions to this rule must be approved by Ringette New Brunswick.
15. There may not be more than two (2) male players on the ice, per team, at any time.
16. Shot Clock operators:
 - a. During the Provincial tournament, the operation of the shot clock will be the responsibility of the home team for the regular round robin games;
 - b. The host committee is to assign shot clock operators for the semi-final and final games;
 - c. Should a home team not supply a shot clock operator, it's local association will be presented with a fine of \$50.



2021-22 RINGUETTE NOUVEAU-BRUNSWICK U12, U14, U16/19 ET 18+ RÈGLEMENTS DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

RÈGLEMENTS DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE LIGUE MAISON

1. Les équipes identifiées à la gauche de la cédule sont les équipes à domicile.
2. Il y aura deux (2) minutes de réchauffement avant le début de chaque match.
3. Si deux équipes possèdent des chandails de couleur identique, l'équipe adverse doit changer de chandail.
4. Un écart maximal de sept (7) buts par match sera utilisé pour déterminer les statistiques. Il s'agira du pointage officiel.
5. Toutes les matchs réguliers seront de deux (2) périodes de temps d'arrêt de 15 minutes.
6. TOUS LES MATCHS DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES seront composées de deux (2) périodes de temps d'arrêt de 15 minutes. Dans le cas d'égalité, une période d'élimination de 5 minutes de jeu servira à déterminer l'équipe gagnante. Un tirage au sort déterminera la possession de l'anneau. Si le pointage est toujours en égalité après la période d'élimination, un tir au but débutera. Chaque équipe choisira trois (3) joueuses pour les tirs aux buts et l'équipe avec le plus de buts sera déclarée la gagnante. Si l'égalité persiste, chaque équipe choisira un(e) joueuse pour un tir au but éliminatoire. Notez que l'équipe ne peut pas utiliser les mêmes trois tireuses initiales jusqu'à ce que toutes leurs joueuses aient obtenu leur tour, à l'exclusion de la gardienne de but.
7. Une fois le tournoi à la ronde terminé, toute équipe ayant disputé quatre matchs se réunira avec les représentants provinciaux (sur place) pour tirer un match hors de l'enveloppe qui ne comptera pas pour eux. Ce jeu et les statistiques de ce jeu sont supprimés pour cette équipe dans le calcul du classement pour la ronde éliminatoire.
8. En cas d'égalité (règlement de RC): Lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points après la ronde éliminatoire, la façon de déterminer le classement des équipes est la suivante:
 - a. L'équipe ayant remporté le plus de matchs entre les équipes à égalité, pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
 - b. S'il y a encore égalité, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés au cours des matchs entre les équipes à égalité, pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
 - c. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de buts au cours des matchs entre les équipes à égalité durant la ronde éliminatoire remporte la première place;
 - d. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés pendant la ronde éliminatoire est classée en premier;
 - e. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de but pendant la ronde éliminatoire est classée en premier;
 - f. Si l'égalité persiste, le bris d'égalité sera déterminé à pile ou face.

NOTEZ: Cette procédure sera suivie dans l'ordre jusqu'à ce que l'égalité soit brisée (Une équipe est éliminée de l'égalité). Une fois une équipe est éliminée de l'égalité la procédure recommence à l'item (1).

9. Pour tous les matchs, dans l'éventualité que la différence de pointage est de sept (7) buts à dix (10) minutes avant la fin de la deuxième période, le reste du match se déroulera sans temps d'arrêt.
10. Aucun processus d'appel ne sera accepté. La décision du comité organisateur du tournoi est finale.
11. Le comité organisateur du tournoi se réserve le droit d'ajuster la durée d'un match selon la nécessité pour demeurer à l'intérieur du temps de cédule du tournoi.
12. Si une pénalité de match ou deux pénalités pour mauvaise conduite sont purgées à une joueuse, elle sera suspendu(e) de toutes les parties pour la durée du tournoi.
13. Les équipes n'étant pas prêtes à débiter le jeu après 5 minutes de l'heure prévue du début du match, sera assigné une défaite pour cette partie. Le pointage de 1-0 sera enregistré pour ce match. Les équipes doivent être prêtes à débiter le jeu 15 minutes avant l'heure prévue du match.
14. Seulement les joueuses enregistrées avec leur association locale sont autorisées de jouer. Toute exception à ce règlement doit être approuvée par Ringuette Nouveau-Brunswick.
15. Il ne doit pas y avoir plus de deux joueurs mâles sur la glace, par équipe, en tout temps.
16. Chronomètre de décompte:
 - a. Lors du tournoi provincial, l'opérateur du chronomètre de décompte sera la responsabilité de l'équipe à domicile pour le tournoi à la ronde.
 - b. Le comité organisateur devra assigné un responsable pour le chronomètre de décompte pour les matchs de semi-finales et la final.
 - c. Si une équipe à domicile ne fournit pas un opérateur du chronomètre de décompte, son association locale sera présenté avec une amende de 50 \$.